



FRANCE

# Handicap à l'école : une révolution toujours en cours

Le nombre d'élèves handicapés dans les établissements scolaires a augmenté de 20 % depuis 2017

**L'**école vit-elle dans « l'obsession de l'inclusion » ? Le 14 janvier, Eric Zemmour provoquait un tollé avec ses propos sur les enfants en situation de handicap. Tout en essayant de distinguer les handicapés « légers » des autres, le candidat d'extrême droite à la présidentielle a réclamé « des établissements spécialisés qui s'en occupent ». De nombreuses personnalités politiques ont réagi, dont Emmanuel Macron et la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel. Les propos d'Eric Zemmour ont frappé la communauté éducative, qui s'évertue, au contraire, à faire exister le principe d'obligation de scolarisation des enfants handicapés, inscrit dans la loi depuis 2005.

Aujourd'hui, 384 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les établissements scolaires, en hausse de 20 % depuis 2017. Parmi eux, 113 000 enfants et adolescents bénéficient des dispositifs d'unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS). Des classes dans lesquelles ils se retrouvent entre eux quand ils ne sont pas, sur un temps plus ou moins long selon leurs difficultés, dans la classe « ordinaire ». Le nombre d'enfants en ULIS est, lui aussi, en progression ; 1300 sections ont ouvert depuis 2017.

Une augmentation forte du nombre d'enfants scolarisés, alors que le handicap a été défini dès 2017 comme « priorité » du quinquennat. Mais qui s'explique aussi par l'élargissement du champ du handicap depuis 2005 et l'amélioration des diagnostics, qui conduisent à reconnaître plus d'enfants « dys » (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe...), à haut potentiel

ou porteurs de troubles de l'attention. A ces enfants qui ont accès à l'école « ordinaire », s'ajoutent 70 000 autres pris en charge dans des instituts médico-éducatifs (IME), dont 10 000 disposent de classes prêtées par les écoles et établissements et peuvent se mêler aux élèves sur les temps périscolaires. La hausse des prises en charge d'enfants en situation de

handicap à l'école se double d'un effort budgétaire de 3,3 milliards d'euros de plus depuis 2017.

Une partie de cette somme a financé le recrutement massif d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), clé de voûte du dispositif d'inclusion. Ils sont désormais 125 000, « soit une augmentation de 35 % depuis 2017 », précise au Monde la secrétaire d'Etat Sophie Cluzel, qui ajoute que tous ces agents sont désormais en contrat avec l'éducation nationale.

« Problème d'attractivité »

Les témoignages des usagers et des personnels, sur le terrain, viennent nuancer ce bilan. Du côté des parents, on continue de souligner les délais de prise en compte des dossiers, entre le moment où l'enfant obtient la reconnaissance du handicap et sa prise en compte dans la salle de classe. Une évolution importante, pour autant, a été acquise : le principe des « droits à vie », pour les handicapés adultes, est appliqué aux enfants sur la durée d'un cycle scolaire. « Les familles n'ont plus à prouver chaque année que leur enfant est handicapé », assure Sophie Cluzel.

Les places dans les ULIS et dans les IME viennent parfois à manquer, de même que les accompagnants. Si les recrutements d'AESH ont fortement augmenté, les ni-





veaux de revenus de ces agents restent faibles, avec des contrats de vingt-quatre heures par semaine rémunérés autour de 800 euros net par mois. « *Le métier souffre d'un énorme problème d'attractivité* », martèle Anne Falciola, co-animatrice du collectif AESH de la CGT educ'action. « *Avec une grille de revenus qui va évoluer jusqu'à 1 000 euros, comment voulez-vous créer des vocations ?* »

Face à ce problème, l'éducation nationale met en avant les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), autre nouveauté du quinquennat, entérinée par la loi Blanquer, pour une école de la confiance, de 2019. Ils permettent de répartir les accompagnants sur un secteur et non plus de les affecter à un enfant, en leur offrant, ce faisant, davantage d'heures de travail et donc une meilleure rémunération. « *Sur le terrain, ni les PIAL ni la fin des contrats aidés n'ont amélioré nos conditions de travail* », dément Anne Falciola, qui dénonce à l'inverse la dégradation de l'accompagnement, avec des AESH mutualisés qui s'occupent de plusieurs enfants à la fois.

« *Il faut aussi faire évoluer les représentations, pour que les familles comprennent que l'accompagnant n'est pas le seul levier, fait valoir Nicolas Eglin, le président de la Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap. Ce n'est pas toujours l'aide humaine qui fonctionnera le mieux, mais parfois le matériel ou l'adaptation des supports.* »

Et de déplorer une formation insuffisante des enseignants, qui, de leur côté, souffrent de l'exigence toujours plus forte de différenciation. Dans une étude menée en 2018 par le service des statisti-

ques de l'éducation nationale, 8 enseignants sur 10 se disaient prêts à accueillir les enfants en situation de handicap, mais les trois quarts se déclaraient insatisfaits de leurs connaissances dans ce domaine. Sur ce point, l'éducation nationale répond que la formation à la prise en charge du handicap est désormais obligatoire pour les jeunes enseignants, à raison de vingt-cinq heures minimum sur la durée du master. Dix pour cent des formations académiques concernent l'école inclusive, ajoutent-on, et des ressources sont disponibles en ligne. ■

VIOLAINE MORIN

**Si les  
recrutements  
d'accompagnants  
ont augmenté,  
les niveaux  
de revenus  
restent faibles**

